

PALVA PALVA PALVA PALVA PALVA PALVA PALVA PALVA PALVA

POINTE D'APPUI LOCAUX À LA VIE ASSOCIATIVE  
UN RÉSEAU UTILE, UN ACCÈS LIBRE.

# CHARTE



# SOMMAIRE

## 1. PRÉAMBULE ET ENJEUX

## 2. FINALITÉS DU RÉSEAU

## 3. GOUVERNANCE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

- Gouvernance
  - Membres du Comité de Direction - CODIR
  - Plénière
  - Principes, valeurs et règles déontologiques guidant l'action du réseau
- ## 4. PLAN D'ACTIONS

## ANNEXES

- Plan d'actions 2023-2025
- Compétences apportées par les points d'appui

# 1. PRÉAMBULE ET ENJEUX

Depuis 2005, des structures associatives et institutionnelles se sont regroupées sous l'impulsion de la Politique de la ville et des services de l'État (Jeunesse & Sports) sous forme d'un réseau visant à outiller les associations existantes ou en création sur le territoire de l'agglomération paloise, afin de leur permettre de monter en compétences et de tendre vers une amélioration de leurs pratiques.

Il s'agit en particulier d'accompagner, par des conseils et de l'information, des associations fédérées et/ou non fédérées et, à ce titre pour ces dernières, ne disposant pas à priori de ressources facilement mobilisables pour répondre à leurs besoins.

Cette charte, formalisant les engagements réciproques des membres du réseau et précisant les objectifs et les moyens de chacun, a été initialement élaborée pour structurer et opérationnaliser une mise en œuvre locale sur Pau et son agglomération. Elle a fait l'objet d'une révision en 2023 et réunit aujourd'hui les structures locales suivantes : AMPLI, Ecocène, France Active Nouvelle-Aquitaine, MPT Léo Lagrange, Profession Sport & Loisirs 64 et le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES).

La feuille de route gouvernementale présentée le 29 novembre 2018 a réaffirmé dans son axe 1 la volonté d'un appui structurel et d'un accompagnement renforcé des associations. Le constat en région Nouvelle-Aquitaine est que la question de l'accompagnement est largement traitée par une variété d'offres publiques et privées, nationales et locales.

De même, la nouvelle Charte régionale des Engagements réciproques entre l'État, le Conseil Régional et Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine a acté comme objectif partagé la "conduite d'une politique associative cohérente en tenant compte des champs d'intervention des associations" avec notamment le "développement de la formation des bénévoles" et "le déploiement de Guid'Asso" pour "inscrire cette stratégie dans une amélioration des synergies entre acteurs de l'accompagnement".

Dans ce contexte, le SDJES et PSL 64 sont co-animateurs de Guid'Asso 64. Le réseau PALVA s'inscrit pleinement dans la démarche Guid'Asso et chacun de ses membres est désormais labellisé Guid'Asso, à un niveau informateur, accompagnateur généraliste ou spécialiste.

## **Les enjeux sur les années à venir sont les suivants :**

- De nouvelles sollicitations d'acteurs poussent le réseau PALVA à élargir son territoire d'intervention, à l'échelle des arrondissements de Pau et d'Oloron. Avec l'appui et le maillage des structures labellisées Guid'Asso, il faudra continuer à identifier les besoins sur les territoires et élargir l'offre d'informations proposées ;
- Un travail continu de veille se réalise en partenariat avec les acteurs du territoire, pour identifier les besoins d'information et de formation des acteurs du territoire. Afin de répondre aux mieux à ces besoins, de nouveaux acteurs peuvent être intégrés au réseau dans la mesure où ils apportent des compétences complémentaires à celles déjà existantes ;
- Pour répondre à ces enjeux, la démarche Guid'Asso sert de levier ;
- L'ensemble de ces enjeux entraîne la recherche de moyens dédiés.

Une réponse à ces enjeux est proposée dans le plan d'action.



## 2. FINALITÉS DU RÉSEAU

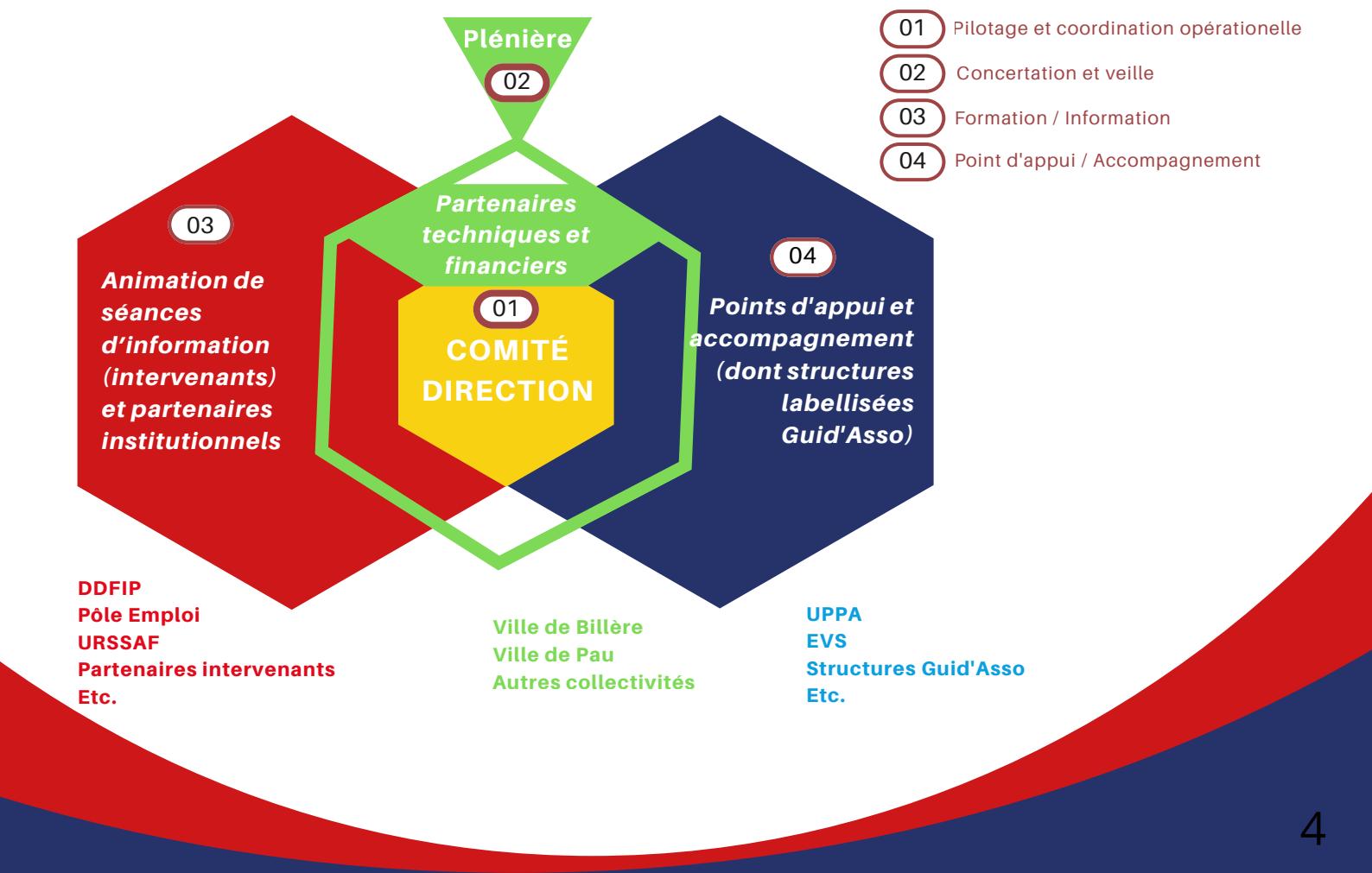
Le réseau se construit sur des finalités partagées par l'ensemble des membres et partenaires :

- Renforcer les acteurs de l'appui (montée en compétences sur la base d'une culture commune et d'un plan d'action pluriannuel) et ainsi outiller et accompagner au mieux la vie associative locale ;
  - Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité en direction de tous, et permettre une meilleure lisibilité du réseau de l'appui aux associations ;
  - Se positionner comme un interlocuteur privilégié sur les questions liées à la vie associative ;
  - Diversifier les services aux associations au plus près de la demande ;
  - Couvrir les arrondissements de Pau et d'Oloron dans un enjeu de proximité, en étant particulièrement attentif à intervenir en territoire rural.

### **3. GOUVERNANCE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU**

## La gouvernance

La gouvernance du réseau est assurée par l'instance **CODIR** (Comité de direction), regroupant l'ensemble des points d'appui ; cette instance incarne le réseau et prend les décisions. Si la recherche du consensus guide les décisions, celles-ci sont prises à la majorité des présents avec un quorum d'au moins la moitié des membres.



Les membres du Comité de Direction - CODIR - assument trois fonctions :

- **Point d'appui** : rôle de premier accueil et d'accompagnement des structures associatives et porteurs de projets avec à minima : lieu identifié / ouverture à tous / gratuité / complémentarité dans les thématiques d'accompagnement (cf charte Guid'Asso)
- **Animation directe de séances d'information** incluses au programme (voir tableau en annexe)
- **Pilotage et coordination opérationnelle** sur la base d'engagements réciproques :
  - organisation et participation à l'ensemble des réunions du réseau
  - construction du programme d'information et propositions de nouvelles thématiques
  - fonction de binôme
  - communication interne et externe
  - élaboration collective d'un bilan annuel
  - participation aux forums, temps de promotion de la vie associative, fonction de représentation
  - suivi budgétaire

A ce jour, siègent au CODIR : Ampli, Ecocène, France Active Nouvelle Aquitaine, MPT Léo Lagrange, Profession Sport & Loisirs 64 et le SDJES 64.

L'entrée de nouvelle(s) structure(s) dans le CODIR est possible à condition qu'elle(s) réponde(nt) aux missions suivantes :

- proposer un service de point d'appui local à la vie associative avec un lieu et un référent identifiés,
- proposer des services qui constituent une plus-value pour le réseau (technique, géographique) et qui sont complémentaires des compétences des membres actuels,
- adhérer et être signataire de la charte.

Cette entrée se fait par un système de candidature qui sera étudiée et validée par consensus par le CODIR.

La sortie du CODIR peut intervenir à tout moment, de façon volontaire. Elle devra être formalisée et motivée par un courrier. Un membre peut aussi être exclu pour manquement ou non respect de la présente charte, après vote à l'unanimité des autres membres, le membre ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense devant le CODIR.

## **La plénière** : concertation et veille

Objectif : les plénières ont vocation à échanger sur l'actualité associative, du local au national, à remonter les besoins d'accompagnement sur leur territoire dans une démarche de consultation, de partage et d'échanges.

- Participation et conditions d'accès : services publics ou associatifs œuvrant en faveur du développement associatif et dont les objectifs se croisent avec ceux du réseau PALVA. Ils peuvent soit porter la fonction d'appui, soit mettre en œuvre des actions significatives en faveur des associations.
- Fréquence : 2 fois par an, une en début de saison (septembre / octobre) et une au printemps (avril / mai).

## **Principes, valeurs et règles déontologiques guidant l'action du réseau**

Le réseau se retrouve sur des principes et des règles déontologiques communes :

- Engagement clair et fort sur la vocation des membres du réseau qui doit se traduire par l'existence réelle d'un point d'appui aux associations, sans aucune forme de discrimination ;
- Toute structure qui "porte" un point d'appui doit disposer en interne d'une ou plusieurs personnes identifiées avec une compétence reconnue (expérience et/ou formation). La fonction "accompagnement" doit être identifiée au sein de la structure porteuse, via notamment la labellisation Guid'Asso qui détermine différents niveaux : niveau orientation, information, accompagnement - généraliste ou spécialiste ;
- Dans un principe de dynamique collective, le réseau PALVA s'engage à assurer une complémentarité entre ses membres au bénéfice des associations ;
- Les points d'appui adoptent une règle de confidentialité et ne communiquent pas les coordonnées de leurs utilisateurs en dehors du réseau. De par son activité, le réseau dispose de données personnelles sur les associations. Chaque membre s'engage à ne pas les exploiter pour son propre compte ni à les communiquer hors du réseau ;
- Les points d'appui membres du réseau s'engagent à rendre des services gratuits, sans obligation d'adhésion (primo accueil, séances collectives d'informations...). Des tarifications adaptées pourront être appliquées sur d'autres types de services, spécifiques à la structure ;
- Dans le cas de la gestion de conflit(s), le point d'appui ne peut traiter directement de contentieux et doit orienter rapidement le demandeur vers un service juridique compétent (le réseau n'a pas vocation à faire de la médiation).

## **4. PLAN D'ACTIONS**

Un plan d'actions détaille l'ensemble des objectifs et missions que se donne le Réseau PALVA par période de 3 ans. Ce document permet de mettre à jour les objectifs opérationnels au regard de l'actualité et des réalités du terrain de manière concertée. Ce document est proposé en annexe de la charte.

## **ANNEXES**

PLAN D'ACTIONS 2023 - 2025  
COMPÉTENCES APPORTÉES PAR LES POINTS D'APPUI

# SIGNATAIRES

## LES MEMBRES :

Le(a) Président(e) d'AMPLI :	Le(a) Co-Président(e) d'ECOCENE :
	
Le(a) Président(e) de France Active Nouvelle-Aquitaine :	Le(a) Président(e) de la MPT Léo Lagrange :
	
Le(a) Président(e) de Profession Sport & Loisirs 64 :	Le Chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports :
	 Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

## LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

La Ville de PAU :	Le Délégué Départemental à la Vie Associative :
	

